

# CHRS PIERRE VIVIER

**Carole JOLLAIN**

Directrice

**Séverine CHOFFEL**

Cheffe de service éducatif

**Nathalie ROLLAND**

Cheffe de service collectivité

## MISSION

Favoriser l'insertion des personnes en situation de grande marginalité en visant l'accès à un logement le plus adapté à la situation de chacun :

- Apporter aux personnes accueillies un cadre de vie structuré et un confort d'hébergement suffisant visant à garantir la sécurité des personnes,
- Mettre en œuvre un accompagnement global de la personne :
  - écoute et soutien psychologique,
  - accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
  - accès aux droits,
  - soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
  - accès aux soins,
  - proposer des activités socialisantes.

## FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : CHRS (BOP 177).  
Participations des usagers.

## LOCAUX MOBILISÉS

**35 places :**

**29 places en collectif** (22 chambres individuelles, 1 chambre couple et 1 pavillon de 4 chambres pour 5 usagers (1 chambre double)).

**6 logements en diffus.**

## ÉQUIPE

### Personnel administratif

1 directeur .....	0,10 ETP
1 secrétaire.....	0,10 ETP
1 agent d'accueil (CAE).....	0,57 ETP
1 aide comptable.....	0,03 ETP
1 chargé de prévention des risques professionnels.....	0,15 ETP

### Personnel social

1 coordinatrice sociale.....	0,15 ETP
1 chef de service.....	0,25 ETP
5 travailleurs sociaux.....	4,70 ETP

### Personnel technique

1 chef de service collectivité .....	0,05 ETP
1 agent de service.....	1,00 ETP
1 surveillant de nuit.....	1,00 ETP

## ▲ PUBLIC

**60 ménages accueillis** (60 personnes différentes) sur l'année dont :

- 3 femmes seules
- 55 hommes seuls
- 2 couples sans enfant

## ▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **79,38 %**

**10 141 journées réalisées**

## ▲ FLUX

**35 personnes admises**

**29 personnes sorties**

## ▲ ORIENTATIONS

Exclusion .....	3 ménages
Départ Volontaire .....	9 ménages
Transfert Interne (2 FAM - 1 LHSS).....	3 ménages
Pension de famille.....	2 ménages
Résidence sociale, foyers.....	1 ménage
CHRS collectif - Diffus .....	1 ménage
Fin de prise en charge sur décision de l'établissement....	7 ménages
Incarcération .....	1 ménage
Structure médico-sociale (LHSS autre département) .....	1 ménage
Famille d'Accueil .....	1 ménage

---

**33 personnes présentes au 31 décembre 2022**

---



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	2
<b>2</b>	<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ</b> .....	3
2.1	Personnes et ménages pris en charge.....	3
2.2	Taux d'occupation .....	3
2.3	Typologie des populations .....	5
2.3.1	Une majorité d'hommes seuls .....	5
2.3.2	La pyramide des âges .....	6
2.3.3	Hébergement antérieur .....	7
2.3.4	Motif et origine de la demande .....	8
2.3.5	Les Ressources .....	10
<b>3</b>	<b>RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE</b> .....	12
	L'accompagnement individuel collectif et diffus .....	12
	Les réunions d'expression des résidents .....	14
<b>4</b>	<b>DES DIFFICULTÉS D'ORIENTER</b> .....	15
<b>5</b>	<b>FORMATION DU PERSONNEL</b> .....	18
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	19

ANNEXES

# 1 INTRODUCTION

Le début de l'année 2022 a encore été marqué par la poursuite de la diffusion des obligations en matière de protection concernant la COVID 19, mais elle a surtout été l'occasion d'un assouplissement franc des mesures de protection, comparé aux 2 années précédentes. A noter que nous avons observé très peu de cas COVID que ce soit au niveau des professionnels qu'au niveau des usagers du pôle CHRS et santé en 2022.

L'année 2022 a été l'occasion pour l'association, de mener un diagnostic et les perspectives à prendre en compte à l'échelle de l'association, et ce, afin de préparer un futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la DEETS 54<sup>[1]</sup>. Le Cabinet KPMG fut la cheville ouvrière de ce travail sous le pilotage de la gouvernance.

Ainsi, pour le pôle CHRS et santé, les projets importants et à venir concernent le CHRS Pierre VIVIER, qui a terme, devrait pouvoir être délocalisé afin que le site n'accueille que des établissements médicosociaux, dans une logique de cohérence d'action et pour un vivre ensemble plus adapté au niveau des usagers.

Nous avons étudié une relocalisation du service des Lits Halte Soins Santé dans le bâtiment du service des Lits d'Accueil Médicalisé, situés sur le site Pierre VIVIER. Cette évolution comprend des travaux importants et notamment la surélévation d'un étage du service actuel des LAMs et une extension d'une aile du bâtiment. Cette évolution apporte de la cohérence dans l'accompagnement des personnes accueillies, une meilleure ergonomie pour les professionnels, et une offre de meilleure qualité. En effet, les résidents des LHSS disposeraient alors d'une chambre seule ou lieu d'une offre en chambre double comme c'est le cas actuellement.

L'année 2022 a été aussi celle de l'ouverture d'un nouveau service, l'Equipe Médico-sociale d'Intervention Hors les murs au cours de l'été 2022. Ce service entre dans une démarche « d'aller vers », pour une offre médico-sociale temporaire, sur le lieu où se trouve l'utilisateur.

Et ce fut également, pour le service Antigone, l'occasion de développer une nouvelle action qui vient étendre l'activité du service avec notamment le projet d'une maraude numérique, et des services auprès des jeunes, complétant ainsi l'offre de prévention concernant la traite des êtres humains.

Nous avons développé également une démarche de réduction des risques et notamment « Alcool », sur le site Pierre VIVIER, expérience née du contexte de la crise sanitaire, lors des périodes de confinement.

Enfin, sur le plan du partenariat, le pôle participe à différents réseaux qui œuvrent sur le territoire et en particulier : CPTS de la métropole (Communauté professionnelle territoriale de santé), DAC (Dispositif d'Appui et de Coordination 54 - ex. PTA, Plateforme Territoriale d'Appui), afin que les spécificités des personnes accueillies puissent être prise en compte.

[1] Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

## 2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

### 2.1 Personnes et ménages pris en charge

En 2022, ce sont 62 personnes qui ont été accueillies et prises en charge par le CHRS Pierre Vivier. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2021.

La typologie des ménages ne souffre d'aucune variation ni aucune évolution dans le temps.

Pour rappel, conformément à la législation, toutes les personnes accueillies au cours de l'année l'ont été sur préconisation du SIAO 54<sup>1</sup>, instance chargée de réguler le flux et de coordonner les orientations en lien avec les acteurs locaux. La préoccupation partagée est de trouver la meilleure orientation possible en lien avec le parcours et le projet des personnes.

### 2.2 Taux d'occupation

2022	2021
79,38%	84,60%

## L'ACTIVITÉ DU CHRS

	CHRS Collectif
	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2022	8 933
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2023	29
Nombre d'admissions 2022 en personnes	30
Nombre de sorties 2022 en personnes	25
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	8 970
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	358
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	12
Nombre de présents au 31 décembre 2022 en personnes	29
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2022 en jours	9 867
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2022 en mois	328
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2022 en jours	340
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2022 en mois	11

<sup>1</sup> Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

	CHRS Diffus
	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2022	1 208
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2023	4
Nombre d'admissions 2022 en personnes	5
Nombre de sorties 2022 en personnes	4
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	2 370
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	592
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	19
Nombre de présents au 31 décembre 2022 en personnes	4
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2022 en jours	1 098
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2022 en mois	36
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2022 en jours	274
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2022 en mois	9

	CHRS Cumul
	Personnes
Nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2022	10 141
Pourcentage Taux d'occupation	79.38%
Reliquat des personnes présentes au 01/01/2023	33
Nombre d'admissions 2022 en personnes	35
Nombre de sorties 2022 en personnes	29
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	11 340
Nombre de présents au 31 décembre 2022 en personnes	33
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2022 en jours	10 965
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2022 en mois	365

Il faut comprendre dans ce tableau que la durée de séjour des personnes au 31/12/2022 en jours est un cumul des personnes présentes sur le CHRS.

#### Le Parc locatif du CHRS

Propriétaires	Nombre	VILLE
<a href="#">Batigère</a>	1	LAXOU
<a href="#">ICF Habitat</a>	1	NANCY
<a href="#">MMH</a>	2	JARVILLE
<a href="#">SLH</a>	1	NANCY
<a href="#">OH</a>	1	NANCY
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	

Les partenaires bailleurs du parc locatif du CHRS sont des bailleurs sociaux.



## 2.3 Typologie des populations

### 2.3.1 Une majorité d'hommes seuls

Type ménage	CHRS Collectif 2022					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Hommes isolés sans enfant</b>	<b>47</b>	<b>91%</b>	<b>47</b>	<b>87%</b>	<b>46</b>	<b>87%</b>
Femmes isolées sans enfant	3	5%	3	6%	3	6%
Couple sans enfant	2	4%	4	7%	4	7%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>

Type ménage	CHRS Diffus 2022					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Hommes isolés sans enfant</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>
<b>Totaux</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

Type ménage	CHRS Cumul 2022					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Hommes isolés sans enfant</b>	<b>55</b>	<b>92%</b>	<b>55</b>	<b>88%</b>	<b>53</b>	<b>88%</b>
Femmes isolées sans enfant	3	5%	3	5%	3	5%
Couple sans enfant	2	3%	4	7%	4	7%
<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>

Type ménage	CHRS Cumul 2021					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Hommes isolés sans enfant</b>	<b>50</b>	<b>96%</b>	<b>50</b>	<b>96%</b>	<b>48</b>	<b>96%</b>
Femmes isolées sans enfant	2	4%	2	4%	2	4%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Comme les années précédentes, la répartition par genre reste la même. Le CHRS accueille majoritairement des hommes isolés. L'orientation femmes isolées reste plutôt stable.

Ces chiffres sont relatifs au type d'établissement et au type de public accueilli au CHRS Pierre Vivier. En effet, notre structure est dédiée aux personnes isolées issues de la grande marginalité et de la grande précarité.

Toutefois, la réalité du paysage de l'urgence et des demandes d'hébergement qui en découlent montre qu'il y a aussi de nombreuses femmes en situation de précarité et en rupture d'hébergement. Ces femmes, pour la plupart du temps accompagnées d'enfants, sont alors orientées vers des CHRS qui leur sont adaptés et dédiés. Le CHRS Pierre VIVIER n'accueille pas de mineur.

### 2.3.2 La pyramide des âges

Tranches d'âges adultes	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Personnes		Personnes		Personnes	
18 à 24 ans	1	2%	0	0%	1	2%
<b>25 à 59 ans</b>	<b>44</b>	<b>82%</b>	<b>7</b>	<b>87%</b>	<b>51</b>	<b>82%</b>
60 ans et plus	9	16%	1	13%	10	16%
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>
53 personnes distinctes en « collectif » dont :						
18 à 24 ans	1					
<b>25 à 59 ans</b>	<b>43</b>					
60 ans et plus	9					
<b>Totaux</b>	<b>53</b>					

Tranches d'âges adultes	CHRS Cumul 2021	
	Personnes	
18 à 24 ans	2	4%
<b>25 à 59 ans</b>	<b>42</b>	<b>81%</b>
60 ans et plus	8	15%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

Il y a peu de variation, comparé à 2021.

A noter que les personnes de 60 et plus représentent encore cette année 16 % des accueils.

### 2.3.3 Hébergement antérieur

Logement avant demande	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Personnes		Personnes		Personnes	
Etablissement pénitentiaire	9	17%	1	12%	10	16%
Hébergement d'urgence	5	9%	0	0%	5	8%
<b>Hébergement d'insertion</b>	<b>11</b>	<b>21%</b>	<b>2</b>	<b>25%</b>	<b>13</b>	<b>21%</b>
Hébergement par des tiers	2	3%	0	0%	2	3%
Centre hospitalier général	1	2%	0	0%	1	2%
Centre hospitalier spécialisé	1	2%	0	0%	1	2%
Structure médico-sociale	4	7%	3	39%	7	12%
Domicile des parents	4	7%	1	12%	5	8%
Domicile personnel	5	10%	0	0%	5	8%
Foyer résidence sociale	5	10%	0	0%	5	8%
Protection de l'enfance	1	2%	0	0%	1	2%
Hébergement mobile ou de fortune	2	3%	1	12%	3	4%
Hôtel	3	5%	0	0%	3	4%
Transfert Interne	1	2%	0	0%	1	2%
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>
Logement avant demande	CHRS Cumul 2021					
	Personnes					
<b>Etablissement pénitentiaire</b>	<b>13</b>	<b>25%</b>				
Hébergement d'urgence	5	10%				
Hébergement d'insertion	8	15%				
Hébergement par des tiers	4	8%				
Centre hospitalier spécialisé	1	2%				
Structure médico-sociale	6	11%				
Pension de famille résidence accueil	2	4%				
Domicile des parents	3	6%				
Domicile personnel	6	11%				
Foyer résidence sociale	1	2%				
Protection de l'enfance	1	2%				
Autres	2	4%				
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>				

A noter que cette année l'hébergement d'insertion représente le taux le plus important des prises en charge du CHRS (21%) suivi de près par l'établissement pénitentiaire (16%).

### 2.3.4 Motif et origine de la demande

Motif demande	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022	
	Ménages		Ménages	
Sortie de détention	9	17%	1	12%
Rupture de co-habitation	8	14%	2	26%
Transfert interne	5	10%	2	26%
Demande d'asile	0	0%	0	0%
Procédure d'expulsion	7	13%	1	12%
Sortie de structures médico-sociales	6	12%	1	12%
Sortie de structures protection de l'enfance	1	2%	0	0%
Errance de plus de 6 mois	4	8%	1	12%
Logement insalubre	3	6%	0	0%
Logement inadapté	1	2%	0	0%
Sortie de structure AHI	5	10%	0	0%
Rue	1	2%	0	0%
Accès au logement	2	4%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>
Motif demande	CHRS Cumul 2022		CHRS Cumul 2021	
	Ménages		Ménages	
Sortie de détention	10	16%	13	25%
Rupture de co-habitation	10	16%	13	22%
Transfert interne	7	12%	4	8%
Demande d'asile	0	0%	1	2%
Procédure d'expulsion	8	13%	4	7%
Sortie de structures médico-sociales	7	12%	7	13%
Sortie de structures protection de l'enfance	1	2%	1	2%
Errance de plus de 6 mois	5	8%	3	6%
Logement insalubre	3	5%	4	7%
Logement inadapté	1	2%	2	4%
Sortie de structure AHI	5	8%	0	0%
Rue	1	2%	0	0%
Accès au logement	2	4%	0	0%
Autres	0	0%	2	4%
<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>

Ces données sont à mettre en lien avec l'hébergement antérieur des personnes.

Le motif de la demande correspond directement à l'instabilité et à la précarité de l'hébergement voire en son absence, d'hébergement en amont de la prise en charge. Et c'est bien ce motif qui est à l'origine de la demande.

Partenaire Prescripteur	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Ménages		Ménages		Ménages	
<b>SIAO</b>	<b>40</b>	<b>77%</b>	<b>5</b>	<b>64%</b>	<b>45</b>	<b>75%</b>
SPIP	9	17%	1	12%	10	18%
LHSS	1	2%	1	12%	2	3%
Résidence sociale	1	2%	0	0%	1	2%
ACT	1	2%	0	0%	1	2%
Réquisition judiciaire	0	0%	1	12%	1	2%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>

Partenaire Prescripteur	CHRS Cumul 2021	
	Ménages	
<b>SIAO</b>	<b>29</b>	<b>55%</b>
SPIP	12	23%
LHSS	5	10%
Centre d'Hébergement	1	2%
Résidence sociale	2	4%
Autres	2	4%
ACT	1	2%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

Nous pouvons constater une augmentation des prescripteurs SIAO, en 2022 et une diminution des orientations par le SPIP. En 2022, les ¾ des personnes prises en charge au CHRS Pierre VIVIER, venaient directement d'une prescription SIAO. Cela met en évidence l'importance des Services d'Accueil et d'Orientation et leur travail d'évaluation à des fins d'orientation.

### 2.3.5 Les Ressources

Ressources à l'entrée	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
<b>RSA socle</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>24</b>
RSA activité	1	0	1
Sans Ressource	5	1	6
A.A.H	13	0	13
Salaire	3	0	3
Retraite	4	1	5
Autres prestations sociales	1	0	1
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocation Pôle Emploi	2	1	3
Autres	2	0	2
Pécule AVA	1	0	1
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>8</b>	<b>60</b>

Ressources à l'entrée	CHRS Cumul 2021
	Ménages
<b>RSA socle</b>	<b>19</b>
Sans Ressource	5
Autres	1
A.A.H	13
Salaire	2
Retraite	3
Autres prestations sociales	1
Garantie jeune	0
Pension d'invalidité	5
Allocation pôle emploi	3
<b>Totaux</b>	<b>52</b>

Ressources à l'entrée des ménages sortis	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
<b>RSA socle</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
Sans ressource	2	0	2
A.A.H	6	0	6
Pension d'invalidité	1	0	1
Allocations pôle emploi	0	1	1
Autres	1	0	1
Retraite	2	1	3
Autres prestations sociales	1	0	1
Salaire	2	0	2
Pécule AVA	1	0	1
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>29</b>

Ressources à l'entrée des ménages sortis	CHRS Cumul 2021
	Ménages
<b>RSA socle</b>	<b>7</b>
Sans ressource	3
A.A.H	6
Pension d'invalidité	4
Allocations pôle emploi	2
Autres	1
Retraite	1
Autres prestations sociales	1
<b>Totaux</b>	<b>25</b>

Ressources à la sortie des ménages sortis	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
<b>RSA socle</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
RSA activité	0	1	1
Sans ressource	3	1	4
A.A.H	6	0	6
Retraite	3	1	4
Pension d'invalidité	2	0	2
Indemnités journalières	1	1	2
Pécule AVA	1	0	1
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>29</b>

Ressources à la sortie des ménages sortis	CHRS Cumul 2021
	Ménages
RSA socle	8
Sans ressource	2
Pension d'invalidité	4
<b>A.A.H</b>	<b>9</b>
Retraite	2
<b>Totaux</b>	<b>25</b>

Accompagner les personnes dans une démarche d'insertion implique souvent pour les professionnels sociaux de mettre à jour les droits et notamment, pour ce qui concerne les ressources, les droits aux revenus sociaux : revenu de solidarité active, instructions en vue d'une demande de pension de retraite, d'allocation AAH. Travailler sur la question des ressources, c'est aussi travailler sur un sujet sensible qu'est la gestion budgétaire. Cette démarche n'est cependant pas toujours bien acceptée par les personnes accompagnées qui peuvent se sentir infantilisées. Ainsi, le savoir-faire des professionnels est d'accompagner vers l'accès aux droits sociaux, mais également à la gestion budgétaire et aux priorités d'achats, avec des budgets particulièrement faibles. Dans le prolongement de nos propos introductifs, il est à noter que 06 ménages sur 25 disposent d'une allocation adulte handicapée à l'entrée du CHRS collectif, soit presque 1/4 des personnes accueillies. Ainsi, la question de l'offre en aval de la prise en charge au CHRS est liée à souvent à l'offre médicosociale adaptée pour ces résidents, offre qui n'est souvent pas disponible et qui a pour conséquence des prises en charge longues au sein du CHRS. Nous remarquons également que 3 personnes sortent du CHRS collectif avec une pension de retraite, et 2 sortent avec une pension d'invalidité. Nous constatons un vieillissement de la population.

### 3 RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE

La rédaction du rapport d'activité est également l'occasion de laisser un espace de parole aux équipes pour rendre compte de l'accompagnement global proposé, qu'il soit individuel ou collectif.

Le suivi social et l'accompagnement au quotidien est un travail complexe.

#### **L'accompagnement individuel collectif :**

Monsieur K. intègre le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Pierre Vivier, en été 2021. Célibataire et sans enfant, Monsieur est sous curatelle renforcée depuis de nombreuses années.

Celui-ci est issu d'une fratrie de trois enfants, dont il est l'aîné.

Il n'a plus ses parents, a perdu une sœur et n'a plus aucun lien avec son frère qui vit en dehors du département ; Monsieur K. n'est effectivement pas originaire de Nancy.

L'enfance de Monsieur K. est émaillée de violence, la scolarité lui est autorisée jusqu'en maternelle.

Il connaît rapidement un parcours institutionnel en étant placé en famille d'accueil, puis en Foyer de l'Enfance et, par la suite, en institution spécialisée.

Son orientation au sein de l'établissement fait suite à une expulsion locative partagée avec un ami de fortune.

Dès son arrivée au sein du service, l'équipe de professionnels repère des difficultés de compréhension, d'appréhension des événements et des postures qui en découlent chez Monsieur K.



Monsieur K. peut en effet rapidement faire preuve d'agitation, d'agacement, de colère (...), ce qui dans les premiers mois a pu déstabiliser les professionnels. Ils ne savaient pas comment aborder les situations et les événements avec celui-ci.

Il est rapidement repéré que le comportement de Monsieur K. provient de ses difficultés de compréhension, impliquant chez celui-ci un sentiment d'insécurité et des réactions exacerbées d'agressivité.

Monsieur K. s'avère en effet être une personne fragile et vulnérable, qui nécessite d'être mise en confiance tout en se sentant respecté.

Du fait de sa vulnérabilité, Monsieur K. s'est régulièrement mis en difficulté quant aux relations entretenues avec ses pairs, dont certains ont pu abuser de sa crédulité et de sa vulnérabilité.

Le travail auprès de Monsieur K. s'est axé, en premier lieu, sur un travail de mise en confiance, ainsi que de respect et d'estime envers sa personne.

Dans un second temps, le travail auprès de Monsieur K. a été de lui réapprendre les bases d'une autonomie, dans la gestion de son espace de vie et de son quotidien, ainsi que de son espace propre à sa personne, son intimité. Il a fallu lui apprendre à se protéger en se posant des limites quant à son intervention et à son aide auprès de ses pairs qui le sollicitaient sans cesse.

Tout au long de cet accompagnement, Monsieur a fait preuve de bonne volonté et de pugnacité qui l'ont rapidement fait progresser.

Ce travail a pu être concrétisé et a pu faire l'objet d'une situation d'accompagnement avec une stagiaire de l'établissement qui bénéficiait du tutorat de la travailleuse sociale en poste. L'entrée au sein de l'espace nommé « la petite maison » du CHRS, comme outil de mise en situation dans un quotidien en quasi-totale autonomie a été profitable. En effet, cet espace, a été ouvert justement en 2019 pour faciliter le passage d'une prise en charge au sein d'une collectivité, vers une prise en charge graduée vers l'autonomie. La maison du CHRS, adossée au service collectif du CHRS et relevant de l'unité collective du CHRS, propose un accompagnement plus en autonomie. Les résidents peuvent choisir de préparer leur repas. Ils ont un rythme de vie adapté à une vie plus autonome permettant ensuite un accès facilité au logement.

Pour autant, l'orientation de Monsieur K. relève d'un accompagnement complexe au vu de son parcours précédent, des mises en échec précédentes et de son âge.

Aujourd'hui, en raison de l'évolution positive de son parcours, Monsieur K. s'est orienté vers un accueil au sein d'une pension de famille et y sera accueilli prochainement.

La situation et le profil de Monsieur K. ne sont pas une exception au sein du CHRS. Aujourd'hui, les personnes accueillies sont, en effet, de plus en plus âgées, en difficulté psychique, présentant plusieurs problématiques.

Le manque de moyens humains spécifiques et notamment sur le volet psychologique et de solutions matérielles relèvent d'un travail constant, fin, spécifique, qui nécessite des compétences propres au travail social, mais nécessiterait l'appui d'une équipe davantage pluridisciplinaire. Pour plusieurs résidents, l'absence d'aval adapté, rend la sortie du CHRS périlleuse.

#### **L'accompagnement individuel diffus :**

Monsieur W. est célibataire sans enfant, il intègre la collectivité du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARS Pierre Vivier au printemps 2021.

Monsieur W. est une personne très discrète quant à son passé. Il n'évoque ni ses parents ni d'éventuels frères et sœurs.

Sa première prise en charge auprès d'un dispositif de réinsertion sociale débute en septembre 2020 auprès du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, qui l'oriente sur un accueil à la nuitée, puis en hôtel social.

Avant cela, Monsieur connaît un parcours locatif classique. Il vit, en effet, dans un logement de droit commun, qu'il perd suite à des impayés de loyers, liés à des difficultés de gestion budgétaire et quelques aléas administratifs en lien avec Pôle Emploi.

Il est accompagné dans ce sens par le service d'accueil de Nancy. Une orientation en CHRS est ensuite préconisée, Monsieur W. est en accord avec cette proposition.

Dès son arrivée sur l'établissement, Monsieur W. se montre très peu bavard, voire discret et distant. Il est également très solitaire. Il ne souhaite participer à aucun des repas qui ont lieu en salle à manger collective. Il côtoie et fréquente peu de résidents.

Monsieur W. tend à faire preuve de défiance envers la quasi-totalité des professionnels et semble éprouver des difficultés d'adaptation à la vie en collectivité.

Pour autant, il finit par trouver ses marques et apprend avec le temps à entrer en relation avec certains professionnels, et ainsi être en confiance.

Monsieur avait des projets professionnels bien spécifiques et définis, mis à mal par l'émergence de difficultés de santé importantes et sérieuses, pour lesquelles il est suivi à ce jour.

Ce problème a ainsi remis en cause ses projets professionnels et priorités.

Monsieur W. a été soutenu et accompagné dans ce sens, mais une orientation en lien à ses difficultés de santé a limité le champ des possibilités d'insertion professionnelle.

Monsieur W. étant proche des 40 ans, une structure répondant à ses aspirations et ses besoins n'a pu être trouvée.

En effet, Monsieur W. a su montrer qu'aujourd'hui il savait gérer son quotidien au niveau administratif et budgétaire ; son souhait premier étant également de retrouver un espace de vie en autonomie, en dehors de tout dispositif impliquant une collectivité.

Aujourd'hui, sachant que ses choix et souhaits professionnels sont à reconsidérer et que la priorité actuelle est sa santé physique et une prise en charge adaptée, le CHRS a accompagné Monsieur vers une solution lui permettant de recevoir des soins de manière correcte et adaptée.

De fait, une orientation en interne, vers une offre en CHRS en diffus, lui a été proposée.

Monsieur W. a ainsi adhéré à cette proposition, y voyant un moyen de reprendre une vie « classique », en autonomie et ainsi être suivi médicalement de manière plus sereine.

Pour autant, l'accompagnement en logement diffus a ses limites dans la prise en charge et ses contraintes temporelles. En effet, Monsieur W. ne pourra rester dans ce logement de manière pérenne. Il demeure la difficulté de trouver un logement compte tenu de sa situation financière.

### **Les réunions d'expression des résidents :**

Conformément à la législation en vigueur<sup>2</sup>, le CHRS collectif met en œuvre une réunion visant au recueil de l'expression des résidents.

La mise en place d'élection en vue de la constitution d'un Conseil de la Vie Sociale est difficile du fait des rotations des résidents au sein d'un CHRS.

Durant l'année 2022, au sein du CHRS Pierre Vivier, les réunions d'expression, comme toutes les actions collectives, ont été mises à mal par le contexte sanitaire. Malgré cela, nous avons réussi à maintenir trois réunions d'expression durant l'année 2022.

Les résidents ont pu participer à ces réunions d'expression animées par un travailleur social. Les thèmes abordés relèvent de la vie en collectivité au sein du service, mais également de tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer durant leur période d'hébergement, et particulièrement l'ennui.

---

<sup>2</sup> Décret n°20014-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à la 'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles : « *Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.* »

Après chaque réunion d'expression, les questions soulevées par les résidents sont traitées en réunion d'équipe et font l'objet d'une réponse. Un compte rendu écrit de la réunion et des réponses apportées est mis à disposition afin d'être consulté.

De plus, la Cheffe de Service met en place une fois par trimestre une réunion d'information où sont présents les résidents et les travailleurs sociaux en poste (travailleurs sociaux de suivi et travailleurs sociaux de collectivité).

#### 4 DES DIFFICULTES D'ORIENTER

Motif de sortie	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Exclusion	2	8%	1	25%	3	11%
Départ volontaire	<b>7</b>	<b>28%</b>	<b>2</b>	<b>50%</b>	<b>9</b>	<b>32%</b>
Transfert interne	3	12%	0	0%	3	11%
Pension de famille	2	8%	0	0%	2	7%
Résidences Sociales, foyers	1	4%	0	0%	1	3%
CHRS Collectif - Diffus	1	4%	0	0%	1	3%
Fin de prise en charge pour non adhésion	6	24%	1	25%	7	24%
Incarcération	1	4%	0	0%	1	3%
Structure médico-sociale	1	4%	0	0%	1	3%
Famille d'Accueil	1	4%	0	0%	1	3%
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>

Transfert Interne : 1 passage CHRS vers FAM

Transfert interne : 1 passage CHRS vers LHSS

Structure médico-sociale : LHSS  
Remiremont

Motif de sortie	CHRS Cumul 2021	
	Ménages	
Exclusion	3	12%
<b>Accès au logement</b>	<b>9</b>	<b>36%</b>
Départ volontaire	2	8%
Transfert interne	2	8%
Fin de prise en charge pour non adhésion	1	4%
Incarcération	2	8%
Réorientation vers un autre dispositif	5	20%
Réquisition judiciaire	<b>1</b>	4%
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

Lieu de destination à la sortie	CHRS Collectif 2022	CHRS Diffus 2022	CHRS Cumul 2022
	Ménages	Ménages	Ménages
Nancy et agglomération	15	2	17
Val de Lorraine	1	0	1
DOM TOM	1	0	1
Etranger	1	1	2
Hors département	1	0	1
Non précisé	6	1	7
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>29</b>

Lieu de destination à la sortie	CHRS Cumul 2021
	Ménages
<b>Nancy et agglomération</b>	<b>24</b>
Non précisé	1
<b>Totaux</b>	<b>25</b>

Nous remarquons une augmentation du nombre de sorties en 2022 ; 29 pour 25 sorties en 2021. Une augmentation significative de départ volontaire 9 en 2022 contre 2 en 2021. Ce chiffre est justifié par le fait que les personnes accueillies au CHRS ont du mal de s'identifier au public accueilli sur le site (public vieillissant ; handicapé).

Une augmentation des fins de prise en charge est également remarquée. En effet 7 en 2022 contre 1 en 2021. Ceci est justifié par le fait que les personnes accueillies n'adhèrent pas à la prise en charge (pas de RDV avec les travailleurs sociaux) mais également pour non-respect du règlement.

Les problématiques des personnes accueillies sont complexes. La majorité d'entre elle ont besoin d'un accompagnement social couplé à un accompagnement sur le plan de la santé. Les projets d'orientation sont de ce fait difficiles à construire et les durées de séjours s'allongent.

Les sorties des résidents du CHRS collectif se complexifient. Cela s'explique par un vieillissement de certaines personnes présentes depuis quelques années, ainsi qu'une impossibilité d'accueil en EHPAD.

De plus, les problématiques de santé nécessitent un accompagnement médicalisé et l'aval de la prise en charge est difficile. Certaines personnes actuellement accueillies sur le CHRS sont en incapacité de vivre en logement autonome. Ainsi l'objectif visé n'est pas en adéquation avec la typologie du public accueilli.

D'une part, les moyens et les objectifs du CHRS ne permettent pas une prise en charge suffisamment soutenue (pluridisciplinaire) pour maintenir la dynamique nécessaire à une prise en charge qui évolue positivement et rapidement, et, d'autre part, l'accès au logement de petite typologie sur la métropole est excessivement long.

D'un point de vue géographique, la quasi-totalité des orientations en logement se font sur la métropole du Grand Nancy.

Durée de séjour	Nbre personnes en CHRS Collectif	Nbre de personnes en CHRS Diffus	CHRS Cumul 2022
de 8 jours à moins d'1 mois	0	0	0
<b>De 1 à 3 mois</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Plus de 3 mois à 6 mois	5	0	5
Plus de 6 mois à 9 mois	2	1	3
Plus de 9 mois à 12 mois	3	0	3
Plus de 12 mois à 18 mois	3	1	4
Plus de 18 mois à 24 mois	4	0	4
Plus de 24 mois	2	1	3

Durée de séjour	CHRS Cumul 2021
de 8 jours à moins d'1 mois	2
De 1 à 3 mois	3
Plus de 3 mois à 6 mois	0
Plus de 6 mois à 9 mois	2
Plus de 9 mois à 12 mois	4
Plus de 12 mois à 18 mois	5
Plus de 18 mois à 24 mois	1
<b>Plus de 24 mois</b>	<b>8</b>

De même que nous constatons que les durées de séjour des personnes sorties ont été supérieures à 1 an, même au-delà de 2 ans. Ceci est en écho à nos propos ci-dessus, concernant l'allongement des durées de séjour et de la difficulté, aujourd'hui, de construire des projets d'orientation avec les personnes accueillies, et ce, pour les motifs évoqués précédemment.

## 5 FORMATION DU PERSONNEL

Metier	Organsime de formation et intitulé	Duree	Durée par Métier
CdS	CREAI: Manager au sein d'une équipe apprenante	12	61,5
	CREAI: Questionnaire de satisfaction	14	
	AFNOR COMPETENCES: Action Management OBLIGATOIRE	28	
	IN SITU: Sécurité et incendie	4	
	SIAO	3,5	
CdS de collectivité	CREAI: Manager au sein d'une équipe apprenante	12	33
	AFNOR COMPETENCES: Formation-Action Management OBLIGATOIRE	21	
Directrice	CREAI: De la transformation de l'offre à l'évolution des pratiques	6	27
	AFNOR COMPETENCES: Formation-Action Management OBLIGATOIRE	21	
TS	Didascalie: Addictions et précarité	21	74
	BT EST: Préparation à la retraite et de carrière	7	
	CREAI: Questionnaire de satisfaction	14	
	BT EST: Excel niveau 2	7	
	DT54 INFIPP Premiers secours en santé mentale	14	
	IN SITU: Sécurité et incendie	4	
	Escape: Maitriser son environnement Outlook	7	
			195,5

## 6 CONCLUSION

Nous constatons que les usagers trouvent au sein de services sociaux et médicosociaux du pôle un espace qui s'adapte aux spécificités des personnes ayant vécu à la rue, atteintes de pathologies plus ou moins chroniques, souvent en situation de consommations actives ou passées de substances diverses, et atteints de maladies psychiques, ou de troubles du comportement, que la vie à la rue et leur propre histoire de vie, a majoré.

Accompagner le projet de vie des usagers, c'est aussi s'ouvrir aux partenaires, afin de pouvoir trouver d'autres espaces qui répondent également aux aspirations des usagers. La vie au sein d'une institution n'est pas toujours souhaitée et souhaitable. Ces démarches impliquent de communiquer pour faciliter la compréhension des parcours et des situations des personnes accueillies sans la stigmatisation et les préjugés. Nous avons présenté dans le rapport d'activité du pôle différentes situations qui mettent en lumière que les sorties des établissements vers l'inclusion sont jalonnées de réussite, sous condition, que l'ensemble des acteurs se coordonne au bénéfice des usagers, et en dépassant les représentations que nous pouvons nous forger à priori.

## **ANNEXES**



Situation matrimoniale	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022		CHRS Cumul 2022	
	Nbre Personnes		Nbre Personnes		Nbre Personnes	
<b>Célibataire</b>	<b>40</b>	<b>74%</b>	<b>6</b>	<b>76%</b>	<b>46</b>	<b>74%</b>
Séparé	2	4%	1	12%	3	5%
Divorcé	8	15%	0	0%	8	13%
Marié	1	2%	1	12%	2	3%
Veuf	1	2%	0	0%	1	2%
Union Libre	2	3%	0	0%	2	3%
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>

Situation matrimoniale	CHRS Cumul 2021	
	Nbre Personnes	
<b>Célibataire</b>	<b>41</b>	<b>79%</b>
Séparé	4	8%
Divorcé	7	13%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

Ville de Provenance	CHRS Collectif 2022		CHRS Diffus 2022	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
<b>Communauté Urbaine du Grand Nancy</b>				
<b>Nancy</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
Essey-lès-Nancy			1	1
Malzéville	1	1		
Maxéville	6	6		
Tomblaine	1	1		
Vandoeuvre-les-Nancy	1	1		
<b>AUTRES COMMUNES 54</b>				
<b>Pont-à-Mousson</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		
Briey	2	2		
Champigneulle	1	1		
Hussigny	1	1		
Lunéville	1	1		
Mont St Martin			1	1
Toul			1	1
Blénod lès Pont à Mousson	1	1		
Longwy	1	1		
Velaine en Haye	1	1		
<b>AUTRES COMMUNES et PAYS</b>				
Lorraine (55, 57, 88)	2	2		
DOM/TOM	1	1		
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

Ville de Provenance	CHRS Cumul 2022		CHRS Cumul 2021	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
<b>Communauté Urbaine du Grand Nancy</b>				
<b>Nancy</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>25</b>
Art sur Meurthe			1	1
Essey-lès-Nancy	1	1		
Jarville-la-Malgrange			2	2
Malzéville	1	1	1	1
Maxéville	6	6	3	3
Tomblaine	1	1	1	1
Vandœuvre-lès-Nancy	1	1	1	1
<b>AUTRES COMMUNES 54</b>				
<b>Pont-à-Mousson</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Briey	2	2	1	1
Champigneulles	1	1	1	1
Dieulouard			1	1
Frouard			1	1
Hussigny	1	1	1	1
Lunéville	1	1	2	2
Mont St Martin	1	1	2	2
Toul	1	1	1	1
Blénod lès Pont à Mousson	1	1		
Longwy	1	1		
Velaine en Haye	1	1		
<b>AUTRES COMMUNES et PAYS</b>				
Lorraine (55, 57, 88)	2	2	1	1
Autre région française			2	2
Autres pays étrangers				
DOM/TOM	1	1	1	1
<b>Totaux</b>	<b>62</b>	<b>60</b>	<b>52</b>	<b>50</b>

Nationalité	CHRS Collectif 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Française</b>	<b>51</b>	<b>94%</b>	<b>50</b>	<b>94%</b>
Autres	3	6%	3	6%
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>

Nationalité	CHRS Diffus 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Française</b>	<b>7</b>	<b>87%</b>	<b>6</b>	<b>86%</b>
Autres	1	13%	1	14%
<b>Totaux</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

Nationalité	CHRS Cumul 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Française</b>	<b>58</b>	<b>93%</b>	<b>56</b>	<b>93%</b>
Autres	4	7%	4	7%
<b>Totaux</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>

Nationalité	CHRS Cumul 2021			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>Française</b>	<b>50</b>	<b>96%</b>	<b>48</b>	<b>96%</b>
Autres	2	4%	2	4%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Niveau d'instruction adultes	CHRS Collectif 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	4	7%	4	7%
Sans qualification	12	22%	12	23%
<b>B.E.P / C.A.P / B.E.P.C</b>	<b>27</b>	<b>50%</b>	<b>27</b>	<b>51%</b>
B.A.C / B.T / B.P	8	15%	7	13%
B.A.C + 2 + 3	3	6%	3	6%
<b>Totaux</b>	<b>54</b>	<b>100%</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>

Niveau d'instruction adultes	CHRS Diffus 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
<b>B.E.P / C.A.P / B.E.P.C</b>	<b>6</b>	<b>75%</b>	<b>6</b>	<b>85%</b>
B.A.C / B.T / B.P	2	25%	1	15%
<b>Totaux</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>

Niveau d'instruction adultes	CHRS Cumul 2022			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	4	7%	4	7%
Sans qualification	12	19%	12	20%
<b>B.E.P / C.A.P / B.E.P.C</b>	<b>33</b>	<b>53%</b>	<b>33</b>	<b>55%</b>
B.A.C / B.T / B.P	10	16%	8	13%
B.A.C + 2 + 3	3	5%	3	5%
<b>Totaux</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>

Niveau d'instruction adultes	CHRS Cumul 2021			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	4	8%	3	6%
Sans qualification	10	19%	9	18%
<b>B.E.P / C.A.P / B.E.P.C</b>	<b>24</b>	<b>46%</b>	<b>24</b>	<b>48%</b>
B.A.C / B.T / B.P	8	15%	8	16%
B.A.C + 2 + 3	6	12%	6	12%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Collectif 2022			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
<b>Sans activité</b>	<b>33</b>	<b>63%</b>	<b>16</b>	<b>64%</b>
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	3	6%	0	0%
intérimaire	1	2%	0	0%
retraité	4	7%	3	12%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	5	10%	2	8%
Invalidité	1	2%	2	8%
Travailleur indépendant	1	2%	0	0%
CDI temps plein	2	4%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	1	2%	1	4%
CDDI	1	2%	0	0%
Stagiaire AVA	0	0%	1	4%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Diffus 2022			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
<b>Sans activité</b>	<b>6</b>	<b>76%</b>	<b>2</b>	<b>50%</b>
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	1	12%	1	25%
intérimaire	0	0%	0	0%
retraité	1	12%	1	25%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	0	0%	0	0%
Invalidité	0	0%	0	0%
Travailleur indépendant	0	0%	0	0%
CDI temps plein	0	0%	0	0%
non précisé	0	0%	0	0%
<b>Totaux</b>	<b>8</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Cumul 2022			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
<b>Sans activité</b>	<b>39</b>	<b>65%</b>	<b>18</b>	<b>62%</b>
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	4	6%	1	3%
interiminaire	1	2%	0	0%
retraité	5	8%	4	13%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	5	8%	2	7%
Invalidité	1	2%	2	7%
Travailleur indépendant	1	2%	0	0%
CDI temps plein	2	3%	0	0%
Chômeur non inscrit à Pôle emploi	1	2%	1	4%
CDDI	1	2%	0	0%
Stagiaire AVA	0	0%	1	4%
<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>100%</b>	<b>29</b>	<b>100%</b>

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	CHRS Cumul 2021			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	38	74%	18	72%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an	1	2%	1	4%
interiminaire	1	2%	0	0%
retraité	3	5%	2	8%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an	4	8%	0	0%
Invalidité	3	5%	3	12%
Travailleur indépendant	1	2%	0	0%
CDI temps plein	1	2%	0	0%
non précisé	0	0%	1	4%
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>